

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 30 Mai 2022**

° ° °

Le 30 mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François Mourra, Maire.

**Etaient présents** : F.Mourra, C.Moreaux, D. Mareigner, M.Dubois, H. Fournaise, E.Griffon, V.Panier, F. Servagnat

**Excusés** : I.Chevalier, C.Gérard, G. Novak

**Secrétaire** : M.Dubois

**APPROBATION DU PROCES VERBAL :**

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :**

- ***Chauffe-eau de la salle*** : Le Maire indique que le chauffe-eau de la salle a cessé de fonctionner à cause d'un surplus de tartre. Il a fallu faire appel au plombier qui l'a remplacé rapidement.
- ***La Joncquière*** a procédé à la pose des vasques sur la place et des tables de pique-nique sur le terrain, à proximité de la coopérative.
- ***Gérard Réant*** a effectué la réfection du chemin de la terre sodée, afin d'améliorer le passage du camion de ramassage des ordures.
- ***Rue de la montagne*** : suite à la rupture de l'alimentation d'une maison de cette rue. ENEDIS est intervenue pour réparer et il a été nécessaire de barrer la voirie pendant une demi-journée.
- ***Passage de la fibre*** : Losange a installé la fibre le long de la route menant du village à Irvail. Cette opération s'est convenablement déroulée.
- ***Les bons de commande*** ont été passés pour la peinture du bardage de la salle et la pose de l'évier dans l'atelier.

**COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS :**

- ***Piscine dans le secteur Ouest*** : Le Maire explique que le Grand Reims a mené une étude qui a débouché sur la décision par le bureau de construire une piscine ouverte aux scolaires et au public, à Fismes, à proximité du collège. Il expose la procédure qui a conduit à ce choix.
- ***Transport A la Demande*** : Cette opération a été lancée depuis une semaine. Les premiers résultats permettent d'améliorer ce service, dont les modalités sont disponibles sur l'application « Ma Mairie En Poche » et sur le site de la commune.
- ***Sente à l'école maternelle de Vandeuil*** : le Maire signale qu'à la suite de demandes formulées lors des conseils d'école, le Grand Reims a fait poser une couche de surface en enrobé sur la partie de la sente initialement en graviers compactés.
- ***Station de captage*** : le Maire indique qu'il a rencontré l'hydrogéologue chargé d'émettre un avis sur la construction de la nouvelle station de captage. Il explicite la présentation reçue qui donne un avis favorable à cette opération. Cette étude est disponible en mairie et sera jointe à ce compte rendu.

## **DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES :**

**Objet : Simplification comptable avec l'expérimentation du compte financier unique – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Ces travaux d'intégration annuels permettent de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises sauf spécificités de l'action publique (transfert des plus et moins-values de cession en section d'investissement, mécanisme de neutralisation budgétaire, etc.).

La commune a reçu le 07 Mai 2021 un mail de la Trésorerie de Fismes l'informant que le basculement de l'ensemble des collectivités à la M57 est en cours, ce chantier étant d'envergure nationale, un calendrier de basculement en 2 vagues est programmé avec des basculements à la M57 au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une transition totale de toutes les communes au 01/01/2024.

La commune de Vandeuil s'est positionnée sur un changement au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Les modalités d'adoption du référentiel M57 nécessite une délibération du Conseil Municipal pour une application au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention mis à jour, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le référentiel M57 abrégé à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.
- Donner tout pouvoir au Maire pour toutes les décisions relatives et nécessaires au projet et à cette décision.

**Objet : Publicité des actes administratifs : conservation de l'affichage papier**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, (ajouter L. 5211-6 pour les syndicats ou L. 5711-1 pour les syndicats mixtes composés de communes et d'EPCI ou de plusieurs EPCI), L. 2131- 1 et R. 2131-1 (ajouter L. 5211-3 pour les syndicats et syndicats mixtes "fermés).

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant qu'aux termes de cette ordonnance, à compter du 1er juillet 2022, la publicité des délibérations et arrêtés de portée générale fait l'objet d'une publication sous forme électronique,

Considérant la possibilité pour les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats et les syndicats mixtes "fermés" de déroger à cette obligation en conservant une publication papier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide:

- de conserver, à compter du 1er juillet 2022, une publication papier par affichage pour la publicité des délibérations, décisions et arrêtés de portée générale. Ce choix pourra être modifié à tout moment.
- de charger le maire d'en assurer la bonne exécution et de veiller à la mise à disposition du public de manière permanente et gratuite de l'ensemble de ces documents.

## **INFORMATIONS SUR LES NOUVELLES RÈGLEMENTATIONS :**

- **Zones de non traitement** : Le Maire indique que le Syndicat Général des Vignerons a organisé une réunion des Maires des communes viticoles pour leur détailler la réglementation concernant le traitement des vignes à proximité des villages. Le Maire projette le document présenté.
- **Zéro artificialisation nette** : C'est un des objectifs premiers de la loi « Climat et Résilience » n° 2021-1104 qui fait de la lutte contre l'artificialisation des sols un des principes généraux en matière d'urbanisme. L'article L101-2 du Code de l'urbanisme détaille que, dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme.

Le planning de ces objectifs est le suivant :

- 2024 : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable du Territoire élaboré par la Région Grand Est.
- 2026 : Schéma de Cohérence Territoriale élaboré par le Grand Reims
- 2027 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal élaboré par le Grand Reims

Entre 2021 et 2030, la consommation d'espaces naturels et agricoles devra être réduite d'au moins 50%. En 2050, l'objectif est de zéro artificialisation nette à l'échelle de la France.

En cas de non évolution, des contraintes fortes seront appliquées.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire indique qu'il lui a été signalé un dépôt de déchets sauvages près du bois de Tierfeux. Il a saisi la gendarmerie qui a lancé une enquête. Le Maire poursuit en ajoutant qu'un autre dépôt sauvage a été remarqué dans un chemin du bois de la route de Breuil.
- Une coupure de courant est annoncée par ENEDIS le 7 juin de 13H à 17 H, à cause de l'élagage de la ligne HT alimentant le village. Cette information a été mentionnée sur l'application MMEP.